

# La CCEL vous accompagne dans vos travaux

Adaptation de mon logement à la perte d'autonomie

Rénovation énergétique de mon logement



» Dans le cadre de sa compétence Habitat, **la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) conventionne avec Soliha**, association qui accompagne la rénovation des logements occupés par les ménages aux revenus modestes.

**Le dispositif d'aide aux travaux** vise à adapter et améliorer les logements existants.

### **SOLIHA VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT DANS VOS DÉMARCHES :**

- » Diagnostic technique ou audit énergétique de votre logement
- » Estimation financière des aides
- » Montage des dossiers de subventions (du dépôt au paiement)

## **Puis-je bénéficier des aides ?**



### **LES AIDES DE LA CCEL SONT OCTROYÉES SI VOUS ÊTES :**

- » **Propriétaire occupant** sous condition de ressources
- » **Propriétaire bailleur** sous condition de conventionnement des logements
- » **Locataire** sous condition de ressources uniquement pour des travaux d'adaptation des logements occupés par des personnes âgées ou personnes à mobilité réduite

**Les logements doivent être situés sur la CCEL et achevés depuis au moins 15 ans.**

## **Quels types de travaux sont subventionnés ?**



- » **Les travaux d'adaptation** des logements occupés par des personnes âgées et/ou à mobilité réduite

Exemple : installation d'une douche, d'un monte escalier...

- » **Les travaux permettant de lutter contre l'habitat indigne et dégradé**

Les logements énergivores sont considérés comme inconfortables.

Exemple : gros travaux de mise aux normes et de rénovation énergétique ...

- » **Les travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique**

Exemple : installation d'un chauffage performant, isolation des parois...



# Quelles sont les aides accordées ?



## LES AIDES DE LA CCEL

- » **Vous êtes locataire ou propriétaire : la CCEL participe à vos projets** jusqu'à 30% du montant HT des travaux dans la limite d'une aide maximum de 2 500 €.
- » **Vous êtes propriétaire :** pour les **projets énergétiques avec plusieurs types de travaux** (isolation, remplacement de la chaudière...), une aide de 500 € est accordée aux propriétaires occupants et de 1 000 € aux propriétaires bailleurs, en complément de la subvention de base indiquée ci-avant.
- » **Pour des travaux concernant un ou plusieurs logements locatifs localisés en zone « tendue »** (CCEL hors Colombier Saugnieu, Jons et Pusignan), une aide de 50 euros/m<sup>2</sup> plafonnée à 4 000 euros par logement, peut être accordée, **sous réserve du conventionnement social** du ou des logement(s) pour des locataires dont les revenus ne dépassent pas un plafond de ressources.



Soliha fera le lien avec la CCEL pour les aides proposées par celle-ci.

## LES AUTRES AIDES

Des aides de droit commun sont également cumulables avec les aides de la CCEL :

- » Les aides de l'État
- » Les aides des Caisses de retraite
- » Les aides des fournisseurs d'énergie

# Comment sont calculées les aides ?



**Le montant des subventions varie en fonction :**

- » De la nature des travaux
- » Des ressources des occupants du logement
- » De la localisation du logement et du loyer pratiqué pour les propriétaires bailleurs



Il est impératif d'attendre l'accord de tous les organismes financeurs pour commencer les travaux.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX OU POUR  
BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES :**



**SOLIHA**

**Rhône et Grand Lyon**

51, avenue Jean Jaurès  
BP 7714 - 69001 Lyon Cedex 07

04 37 28 70 20

contact.69@solihha.fr



Communauté de Communes  
de l'Est Lyonnais

Aéroport Lyon-Saint Exupéry  
40, rue de Norvège  
69125 Colombier Saugnieu

04 72 79 05 34  
accueil@ccel.fr  
www.ccel.fr

